

# Célibat des prêtres

## UN DÉBAT QUI AGITE ENCORE LES SOUTANES

L'Église a interdit très tôt aux ecclésiastiques de se marier. Mais l'institution admet pourtant des accommodements avec l'obligation de chasteté. C'est au XVI<sup>e</sup> siècle, seulement, dans un contexte de contre-réforme luthérienne, que Rome va finalement hausser le ton et veiller au respect de sa doctrine.

PAR LISA GUILLEMIN

Les prêtres ont-ils toujours dû choisir entre la noce et le sacerdoce ? Depuis les prémices du christianisme, deux visions s'affrontent pour remonter à la source de cette obligation du célibat, qui renvoie davantage à la régulation des mœurs sexuelles qu'au sacrement du mariage. Certains y trouvent une origine apostolique et consubstantielle à l'engagement religieux, tel qu'exprimé par Paul dans sa lettre aux Corinthiens sur l'incompatibilité entre la consécration de soi à Dieu et la sexualité. D'autres y voient au contraire une dérive historique et contingente introduite au IV<sup>e</sup> siècle, au moment de l'entrée de l'Église dans l'ère constantinienne.

En tout cas, il est certain que le célibat ecclésiastique est en honneur du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle, sans être obligatoire. Pourtant, les faits sont bien éloignés de l'exigence morale, puisque le mariage au sein du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat était en fait extrêmement courant. Les premières tentatives de régulation remontent aux conciles des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Le premier de l'histoire de l'Église dont on a conservé les décisions disciplinaires, celui d'Elvire, en Espagne, en 306, oblige évêques, prêtres, et autres personnes occupant un ministère à l'abstinence avec leur épouse. Quelques années plus tard, le concile de Nicée formalise l'in-

terdiction du mariage d'un prêtre après son ordination. L'obligation de chasteté s'étend par la suite à la base du clergé, puisque le premier concile de Tolède, en l'an 400, recommande d'exiger la chasteté intégrale des diacres, considérés comme de potentiels prêtres.

### Dogme et réalité

La consigne ne semble toutefois pas respectée, et nombreux sont ceux qui font fi de l'obligation nouvelle. Dans ce contexte, et celui d'un débat grandissant sur le célibat, le schisme entre le catholicisme romain et l'orthodoxie d'Orient se formalise lors de la réforme grégorienne, qui impose le célibat des prêtres dans l'Église romaine.

Au début du premier millénaire, Rome s'engage dans une voie de purification et de réaffirmation de son autorité face à certaines dérives spirituelles et politiques. L'Église se retrouve sous le joug des grandes puissances, qui se muent en dynasties cléricales. En 1139, lors du deuxième concile de Latran, en décrétant l'interdiction de l'ordination, pour devenir évêques comme pour devenir clercs, des hommes mariés, le pape Innocent II met fin à la captation des ressources ecclésiastiques par quelques grandes familles.

Pourtant, encore une fois, la réalité semble bien dissonante. L'Église recrute toujours ses prêtres, et même ses papes, parmi les hommes mariés, comme en témoignent Jules II et Alexandre VI (issu de la

fameuse famille Borgia), tous deux à la fois pontifes et géniteurs. Les mœurs se relâchent, le clergé ferme les yeux. Les fabliaux raillent les ecclésiastiques, plus assidus aux bordels qu'à l'autel, ainsi que les prêtres fornicateurs, qui deviennent l'un des motifs les plus récurrents de ces petits contes amusants.

L'Église s'enlise dans ses déboires et fait tourner le commerce d'indulgences. La fronde se dessine, menée par un certain Luther, lui-même marié et père de six enfants. Pour l'initiateur de la Réforme, le célibat des prêtres n'est en rien évangélique, et le mariage constitue un exutoire convenable aux pulsions sexuelles inhérentes à l'être humain. La possibilité du mariage des pasteurs devient l'un des piliers identitaires centraux de la nouvelle religion, contre le catholicisme.

La Contre-Réforme riposte par le concile de Trente, entre 1545 et 1563, qui réaffirme l'obligation du célibat à toutes les strates de l'Église. Il formalise également le passage devant le curé et la publication obligatoire et officielle des unions pour lutter contre les mariages clandestins de clercs ; jusque-là, on s'unissait devant Dieu sans forcément prendre à témoin l'Église.

La Révolution française marque une parenthèse en ce qui concerne le célibat des prêtres. Pour la première fois dans l'Histoire, le décret de la Convention du 19 juillet 1793 autorise les curés à se marier. Les épousailles deviennent une preuve

## POURQUOI ON EN PARLE

### UNE OBLIGATION TOUJOURS PERTINENTE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE ?

**A**ffaire Preynat, rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, rapport Sauvé... Chaque révélation de scandale sexuel dans l'Église réactive son lot d'interrogations autour de l'obligation de célibat sacerdotal. Il n'est pas question ici de défendre un lien causal entre abus sexuels, pédophilie et célibat, d'ailleurs largement contesté par les experts et les psychiatres, mais plutôt de s'interroger sur l'origine du célibat des hommes d'Église. La question du célibat, qu'il soit d'origine apostolique ou historique, n'a jamais cessé de secouer le monde catholique. ■ L.G.

explorer le concile. L'encyclique sur le célibat déçoit un nombre considérable de jeunes prêtres, car beaucoup se sont engagés dans la prêtrise en espérant se marier un jour.

#### Statu quo théologique

Une maigre mais encourageante avancée ressort toutefois : Vatican II rétablit le diaconat, qui peut être exercé par des hommes mariés. Mais les diacres, au contraire des prêtres, ne peuvent ni confesser ni consacrer l'hostie. Selon l'étude réalisée par l'historienne Martine Sèvegrand, ce sont surtout les prêtres ordonnés entre 1961 et 1969 qui quittent le ministère au début des années 1970, le plus souvent pour prendre épouse. Ainsi commence la plus grande crise de désaffection qu'ait connue l'Église depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Pourtant, le statu quo se maintient. Conservateur, Jean-Paul II l'est particulièrement sur sa vision du sacerdoce. Pour lui, le prêtre s'offre en sacrifice. En 1983, le pape s'assure que le nouveau Code de droit canonique rappelle de façon claire la règle du célibat dans l'Église. Le pontificat de Benoît XVI se situe dans la continuité du précédent et assume pleinement la volonté de restaurer la dimension théologique du célibat. L'arrivée du pape François au Saint-Siège, en 2013, avait suscité de nombreux espoirs d'ouverture de l'Église. Or le jésuite a plusieurs fois réaffirmé son attachement au célibat des hommes de Dieu. ■



de l'attachement des ecclésiastiques à la nouvelle république, et la Convention ordonne que soient déportés les évêques qui feront obstacle aux lois sur l'état civil et au mariage des prêtres. Selon l'historien Xavier Maréchaux, 5 918 prêtres se sont mariés entre 1791 et 1816, soit plus de 10 % du clergé séculier de 1789, mais la contre-révolution sonne le glas de la politique maritale des prêtres et réaffirme leur état de chasteté.

Les débats théologiques autour du célibat restent vifs au XIX<sup>e</sup> siècle, portés par les mutations des sociétés traditionnelles et la montée de l'anticléricalisme, mais c'est au XX<sup>e</sup> siècle, ère de grands basculements anthropologiques, que se pose ardemment cette question.

#### DÉBAUCHE

Le 31 octobre 1501, le pontife Alexandre VI organise au palais des Papes la nuit géorgienne, un concours arbitré par ses enfants, César et Lucrèce, où les hôtes sont invités à montrer leur virilité. Le clergé ferme les yeux... Ci-dessus, illustration de 1857 tirée de *Les prêtres et les moines à travers les âges*, d'Hippolyte Magen.

Les aspirations à la vie moderne font advenir la figure de prêtre-ouvrier, qui se sécularise auprès de ses confrères ouvriers. Dans les années 1950, le projet d'un concile prochain, lancé par Jean XXIII, nourrit l'espoir d'un revirement de la doctrine de l'Église sur le célibat. Les controverses sont prolifiques, mais les espoirs, vite déçus : l'encyclique de Paul VI qui conclut Vatican II coupe court au débat. L'auteur de la très controversée « *Humanae Vitae* » reprend les arguments du concile de Trente, soit une consécration totale au Christ incompatible avec la sexualité. Selon le journaliste et écrivain chrétien Jean Mercier, il faut moins voir une conviction qu'une crainte d'un conflit sur le sujet qui ne fasse